

BRÈVES DU CSE MI

UN DÉBUT DE MANDATURE DIFFICILE

En 2019, les nouvelles instances représentatives du personnel (IRP) ont commencé à fonctionner trois mois après le début de la mandature.

Ferons-nous mieux en 2023 ? Rien n'est moins sûr !

La seule commission du CSE MI, apte à fonctionner, depuis le 26 janvier est la CSSCT.

Pour vos commissions locales, leur mise en place est rendue compliquée, en raison de l'impossibilité de déterminer finement les résultats électoraux locaux. Résultats indispensables pour appliquer l'accord de fonctionnement du CSE MI du 19 mars 2019.

L'autre point bloquant est la mise en place de commissions locales pour le TechniNat qui nécessite un avenant à l'accord de fonctionnement du CSE MI. Après avoir reçu les organisations syndicales représentatives (OSR) en bilatérale fin décembre 2022, la direction nous a présenté sa vision d'un nouvel accord le 24 janvier.

Cette vision proposant une réduction drastique des moyens et étant incompatible avec l'accord interfédéral, l'ensemble des OSR l'ont rejetée unanimement.

Rappelons que la tentative de création de commissions locales pour le TechniNat, en 2020, s'était soldée par un échec. La direction avait refusé la proposition des OSR, jugeant que l'étendue géographique du TechniNat ne justifiait pas les moyens supplémentaires demandés par vos représentants.

Le retard dans la mise en place des commissions locales péjore fortement le travail de votre CSE MI car, au vu du nombre des agents et de son étendue, les sujets doivent être étudiés localement en amont pour éclairer les décisions des plénières. La direction est restée sourde aux avertissements donnés par vos élus UNSA-Ferroviaire au début du dernier trimestre 2022, et nous le regrettons.

Nous souhaitons que la direction entende nos arguments et concède à mettre en place un dialogue social de qualité, conforme aux vœux de notre président Farandou.

COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le CSE MI a désigné vos représentants siégeant dans cette commission.

Vos membres UNSA-Ferroviaire sont :



**Julie
LAUQUIN**



**Thierry
DUCLAUX**



**Michael
LOOTEN**



**Daniel
LOUIS**



**Jean-François
STEDILE**

DEUX NOUVEAUX MÉDECINS DU TRAVAIL POUR LES AGENTS DE MULHOUSE, BÉZIERS ET PERPIGNAN

Le CSE MI a été consulté pour la nomination des docteurs Ulrike GROSS, médecin du travail à Mulhouse et du docteur Thierry BRIGAUD, médecin du travail à Béziers et Perpignan. Ces médecins auront la charge respectivement de 2 140 et 2 115 agents.

Ceci est considérable, même si le maximum peut atteindre 2 500 agents.



TI PICARDIE _ INFORMATION EN VUE D'UNE CONSULTATION SUR LA RÉORGANISATION PI / SD / M2I

Suite au passage de l'équipe fédérale de l'UNSA-Ferroviaire mi-janvier, le dossier s'est vu augmenté de documents permettant de mieux appréhender l'évolution d'organisation.

Mais ces éléments restent insuffisants pour pallier la vacuité du document, le manque d'informations afférentes au domaine économique et environnemental et à la gestion de l'humain.

Face à la demande du report de cette information par une partie de l'assemblée, la direction propose de compléter le dossier, en transmettant aux élus les documents manquants. La direction propose de consulter le CSE, quatre semaines après réception desdits documents par les élus.

Pour la délégation UNSA-Ferroviaire, il est urgent d'accélérer le processus afin que les situations individuelles puissent évoluer rapidement.



Créateur de lien social !



UNSA-FERROVIAIRE CSE MATERIEL INDUSTRIEL

5, rue Francis De Pressensé, 93210 SAINT DENIS
cse.materielindustriel@unsa-ferroviaire.org